



**Document de référence en  
MÉDECINE INTERNE  
à l'usage des Commissions de qualification**

Pr Daniel SERENI

*Adopté par le Conseil National – Session du 6 février 2015*

# Le pré requis général est le suivant :

## 1. Pour les médecins généralistes (détenteurs ou non du DES de médecine générale) :

- Au moins 5 ans de pratique hospitalière dans un service ou une unité de médecine interne encadrée par un interniste qualifié
  
- Des formations théoriques de médecine interne tels que DU ou DIU portant sur des pathologies prises en charge par les internistes
  - maladies auto-immunes, maladies systémiques, vascularites, et/ou des pathologies diverses mais couvrant un spectre large des prises en charge tel que athérosclérose, maladies métaboliques, antibiothérapie, maladies infectieuses ...
  
- Participation à la vie d'un service agréé pour les DES de médecine interne (de préférence universitaire) :
  - assistance à des staffs, des visites, des séances de bibliographie, des séances de développement professionnel
  
- Participation à des réunions régionales ou nationales de médecine interne
  - association régionale d'interniste ou/et congrès nationaux de la SNFMI.

## 2. Pour les autres spécialités médicales :

- Les exigences en matière de pratique hospitalière sont examinées et adaptées en fonction :
  - de la nature du DES d'origine
  - des semestres d'internat effectués
  - des activités hospitalières cliniques exercées par le candidat.

Certains candidats ont effectué un clinicat dans un service de médecine interne ; dans ce cas une durée de clinicat de 2 ans peut être considérée comme suffisante pour la qualification.

- En ce qui concerne les formations théoriques, la participation aux activités de la médecine interne nationales et régionales et aux activités d'un service de médecine interne les exigences sont les mêmes que pour les généralistes.

✓ **Prise en compte des cas exceptionnels ou atypiques.**

✓ **Les candidats sont invités à se présenter à l'audition et à fournir des lettres de recommandations ou de références émanant d'internistes qualifiés à l'appui de leur demande.**